

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent vingtième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 9 octobre 2014 à 9 h et ajournée au jeudi 27 novembre 2014 à 11 h 51, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 5 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la trois cent vingtième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 9 octobre 2014 à 9 h et ajournée au jeudi 27 novembre 2014 à 11 h 51, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BOURET, Antonin Étudiant		X
CALMÈS, Christian Professeur – Département des sciences administratives	X (visioconférence)	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social	X (09-10-2014)	X (27-11-2014)
DUGAS, Alexandre Étudiant		X
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
KANE, Hamdjatou Professeur – Département des sciences administratives <small>*Devenu membre le 28-10-2014</small>		X (27-11-2014)
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
PISANI, Stéphane Étudiant	X (09-10-2014)	X (27-11-2014)
RIENDEAU, Vanessa Étudiante	X	
ROBERT, Marie Professeure – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département des sciences sociales	X (09-10-2014 : arrive à 9 h 25)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VACANT Chargé(e) de cours		

VACANT
Professeur(e)

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICE :

PRÉSENT

ABSENT

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

JOBIN, Isabelle
Adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 08.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent dix-neuvième (11 septembre 2014) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Projet de modification du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel)
- 4.- Modification du projet de programme de MBA en gestion appliquée
- 5.- Nomination de deux (2) membres à la sous-commission des études
- 6.- Nomination de membres à la sous-commission de la formation des maîtres
- 7.- Nomination de membres au comité de la recherche et de la création
- 8.- *Règlement général* – Résultats de la consultation des associations et des syndicats – Avis de la commission des études
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Prochaine réunion (27 novembre 2014)
- 11.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent dix-neuvième (11 septembre 2014) réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent dix-neuvième (11 septembre 2014) réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent dix-neuvième réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 9 (p. CE-7) : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le comité de travail concernant le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche*, qui s'est réuni à deux reprises, progresse significativement et devrait être en mesure de soumettre un projet sous peu.

3.- Projet de modification du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel).

La présente demande de modification de programme vise à permettre à l'UQO de s'approprier complètement la programmation de ses études supérieures en psychologie en élaborant deux nouveaux cheminements d'études de troisième cycle orientés vers la recherche qui complètent avantageusement le volet clinique déjà bien développé. Le premier de ces nouveaux cheminements correspond à une formation traditionnelle, orientée purement vers la recherche en psychologie. Ce volet se propose de répondre aux besoins des étudiants qui souhaitent devenir professeurs d'université ou chercheurs en psychologie pour des organismes publics ou privés. Le second de ces nouveaux cheminements s'adresse aux finissants du doctorat clinique professionnel (D. Psy.) qui souhaitent approfondir davantage leur formation en recherche et/ou obtenir le grade de Ph. D. En somme, la nouvelle structure du programme révisé comportera trois cheminements : le cheminement professionnel en intervention (D. Psy. – 120 crédits) déjà en place et les deux nouveaux cheminements recherche qui font l'objet de la présente demande de modification : cheminement recherche (Ph. D. – 120 crédits) et cheminement recherche pour diplômés du D. Psy (Ph. D. – 90 crédits).

Cette configuration en trois cheminements s'inscrit en continuité avec la structure actuelle du baccalauréat en psychologie qui comporte également trois profils (*intervention appliquée, recherche fondamentale et recherche/intervention*). Le résultat du présent projet de modification sera un programme de doctorat qui couvre la gamme complète des formations traditionnelles au troisième cycle en psychologie, au sein d'une structure globale cohérente comportant des cheminements diversifiés, juxtaposés de façon conséquente et intégrée.

La sous-commission des études, lors de sa réunion du 23 septembre 2014, a formulé un avis favorable face au projet. Des modifications ont été apportées au dossier de présentation du programme suite aux commentaires formulés par la sous-commission des études.

La résolution de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie afférente au projet est déposée en séance par le doyen des études.

Le doyen de la recherche et le doyen des études discutent de la possibilité d'ajouter, au descriptif du cours *Séminaire : méthodes de recherche* (p. 70 du projet de modification), des mentions relatives à l'éthique de la recherche et à la recherche responsable. L'on convient que le doyen des études suggèrera au porteur de ce dossier d'effectuer ces ajouts au descriptif de ce cours. Il avisera le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche des suites données à cette demande afin que ce dernier puisse en rendre compte au conseil d'administration.

Monsieur Jean-François Simard se joint à la séance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 320-CE-2405 concernant le projet de modification du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel); laquelle est jointe en appendice.

4.- Modification du projet de programme de MBA en gestion appliquée

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études la modification du projet de programme de MBA en gestion appliquée.

En réponse à l'avis de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) sur la qualité du projet de programme de MBA en gestion appliquée, lequel a été reçu à l'UQO le 25 juin 2014, l'Université a rédigé une réponse à cet avis expliquant la manière dont elle donnera suite aux cinq conditions et aux trois suggestions que la Commission a formulées en marge de son appui à ce projet de programme. Les conditions posées modifient le programme proposé notamment en ce qui concerne le titre du programme, les conditions d'admission, la structure, le contenu de certains cours, ainsi que le titre de certaines activités. L'une des conditions posées fait également en sorte de modifier l'intitulé du programme, lequel s'appellera *maîtrise en administration des affaires (MBA)*.

Le présent projet de modification vise à satisfaire aux conditions posées par la CEP en vue de l'ouverture du programme prévue au trimestre d'automne 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Stéphane Pisani, appuyée par monsieur Christian Calmès, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 320-CE-2406 concernant la modification du projet de programme de MBA en gestion appliquée; laquelle est jointe en appendice.

5.- Nomination de deux (2) membres à la sous-commission des études

Le secrétaire général indique que la sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études est composée du doyen des études qui la préside, de sept (7) professeurs (qui ne peuvent être membres de la commission des études) et de deux (2) personnes chargées de cours. Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 26 août 2014, et lors d'un rappel le 15 septembre 2014, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner trois (3) professeurs à la sous-commission des études, et ce, suite à la fin des mandats, au 13 octobre 2014, des professeurs Nadia Baaziz et Ginette Daigneault, et de la perte de qualité, au 1^{er} mai 2014, du professeur Paul Greenman.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu deux candidatures.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 6.8 du *Règlement de régie interne*), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer deux (2) membres à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans.

L'on convient que le secrétaire général procédera à un appel de candidature ciblé afin de pourvoir le poste demeuré vacant suite au premier appel.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 320-CE-2407 concernant la nomination de deux (2) membres à la sous-commission des études (Renée Michaud et Robert Bilterys); laquelle est jointe en appendice.

6.- Nomination de membres à la sous-commission de la formation des maîtres

Le secrétaire général mentionne que la sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme. Elle veille à la mise en œuvre d'une véritable « approche-programme » en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de formation à l'enseignement et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

Outre le doyen des études qui la préside, la sous-commission est composée des membres suivants : le directeur du Module de l'éducation (nommé d'office), le directeur du Département des sciences de l'éducation (nommé d'office), quatre professeurs membres de chacun des comités de programmes relevant du Conseil du module de l'éducation, trois professeurs issus des départements disciplinaires impliqués dans le programme de formation en enseignement, deux personnes chargées de cours recommandées par l'Assemblée des chargés de cours, deux étudiants du Module de l'éducation recommandés par l'Association des étudiants du Module de l'éducation (AÉMÉ), deux représentants du milieu scolaire de l'Outaouais désignés par la Table

régionale de concertation sur la formation de la main-d'œuvre enseignante et d'un représentant du milieu de l'éducation de Saint-Jérôme.

Le 26 août 2014, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner trois (3) professeurs à la sous-commission de la formation des maîtres, et ce, afin de remplacer les membres suivants :

- Madame Ruth Philion, à titre de « professeure membre d'un comité de programme relevant du Conseil du module de l'éducation », dont le mandat prendra fin le 1^{er} décembre 2014;
- Madame Stéphanie Demers, à titre de « professeure membre d'un comité de programme relevant du Conseil du module de l'éducation », dont le mandat prendra fin le 14 octobre 2014;
- Monsieur Michal Iglewski, à titre de professeur issu d'un « des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement dont l'un occupant un poste de direction », dont le mandat prendra fin le 14 octobre 2014.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres (article 6.8 du *Règlement de régie interne*), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer des membres à la sous-commission de la formation des maîtres pour un mandat de trois (3) ans.

Le secrétaire général porte à l'attention de la commission qu'un siège, soit celui dédié à un « professeur occupant un poste de direction et issu d'un des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement » ne peut être pourvu puisque le professeur ayant soumis sa candidature suite à l'appel n'occupe pas un poste de direction et donc ne remplit pas ce critère d'éligibilité. Il avisera ce professeur que sa candidature n'a pas été retenue et procédera à un deuxième rappel afin de pourvoir ce poste.

Les membres discutent de la possibilité d'apporter une modification à la composition de ce comité afin de permettre aux professeurs ayant déjà occupé un poste de direction de siéger à nouveau à ce titre au sein du comité. L'on convient de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission des études du 27 novembre 2014 si aucune candidature n'est reçue d'ici cette date. Le document intitulé *Sous-commission de la formation des maîtres – mandat et composition* de l'UQO, ainsi que tout document pertinent provenant du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) seront transmis aux membres, le cas échéant, afin de déterminer si un cadre spécifique régit la composition de la sous-commission et s'il est possible de la modifier.

À la suggestion du recteur, l'on convient que la composition complète des comités devra figurer dans les avis d'inscription lors des prochaines nominations.

L'on convient également qu'un nouvel appel de candidatures devra être lancé afin de pourvoir les postes vacants du comité d'habilitation puisqu'aucune candidature n'a été reçue lors de premier appel.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 320-CE-2408 concernant la nomination de membres à la sous-commission de la formation des maîtres (Ruth Philion et Judith Émery-Bruneau); laquelle est jointe en appendice.

7.- Nomination de membre au comité de la recherche et de la création

Le secrétaire général mentionne que le comité de la recherche et de la création assiste la commission des études dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la *Politique de la recherche et de la création*. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la

bonne marche de la recherche et de la création à l'Université. Dans le cadre de la gestion du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le comité assiste le Décanat de la recherche dans l'étude des demandes de financement. Ce comité est par ailleurs responsable de la nomination d'un professeur au comité de promotion de la recherche et de la création.

C'est la *Politique de la recherche et de la création* qui comporte les dispositions relatives au mandat, à la composition et au mode de nomination des membres du comité de la recherche et de la création. Il est composé de six professeurs et du doyen de la recherche qui le préside. Le mandat respectif des membres débute le 1^{er} octobre et est d'une durée de deux ans. Les postes sont identifiés comme suit : un poste en sciences de la gestion, un poste en sciences de l'éducation, un poste en sciences naturelles et génie, un poste en sciences humaines, un poste en art et lettres et un poste complémentaire (tous les secteurs). La commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité, conformément à l'article 4.4 b) de la *Politique de la recherche et de la création*.

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures le 26 août 2014 (et à un rappel le 15 septembre 2014) afin de renouveler le mandat ou de remplacer les professeurs suivants siégeant au comité de la recherche et de la création :

- Guy Chiasson – en provenance du secteur des sciences humaines et dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2014;
- Christian Calmès – en provenance du secteur des sciences de la gestion, qui a perdu qualité en raison d'une démission ayant débuté le 25 février 2014;
- Isabelle St-Pierre - en provenance de tous les secteurs (poste complémentaire) et dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2014;
- Marie-Josée Goulet – en provenance du secteur des arts et des lettres, et dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2014.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu quatre (4) candidatures.

La commission des études est donc invitée à pourvoir à la nomination de professeurs en fonction des candidatures reçues, sur la recommandation du doyen de la recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 320-CE-2409 concernant la nomination de professeurs au comité de la recherche et de la création (Louise Bélanger, Nathalie Casemajor-Loustau, Marie-Josée Goulet et Tamas Kopolyay); laquelle est jointe en appendice.

Les membres conviennent d'intervertir les points 8 et 9 de l'ordre du jour.

8.- **Période d'information et questions**

La commission reçoit la démission d'un membre du comité de travail concernant le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche*, madame Annie Devault. La commission procédera à la nomination d'un autre membre lors de la réunion du 27 novembre prochain.

Le doyen de la recherche commente les plus récentes informations relatives à la recherche et distribue les documents suivants en séance : *Planification stratégique 2009-2014 de l'UQO – Indicateur 2.2.1 Niveau de financement externe de la recherche par secteurs* et *Indicateur 2.2.2 Proportion des professeurs titulaires d'octrois externes de recherche* de même que *La recherche et le développement de chercheurs*.

Il informe également les membres de l'adoption, par le Fonds de recherche du Québec (FRQ), de la nouvelle *Politique sur la conduite responsable en recherche*, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} septembre 2015. Il signale que l'UQO devra

modifier sa *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* en fonction de cette nouvelle politique au cours de la prochaine année.

9.- **Règlement général – Résultats de la consultation des associations et des syndicats – Avis de la commission des études**

Le recteur dresse l'historique du *Règlement général* et souligne notamment que ce dernier a pour base la *Loi sur l'Université du Québec* et que chaque constituante du réseau est dotée d'un tel règlement. Il rappelle que le projet de modification présenté est le résultat de sept années de travail et de réflexion de la direction de l'UQO.

Suite à des questionnements sur le rôle et l'engagement du recteur vis-à-vis de l'avis de la commission des études lors de la présentation de ce point au conseil d'administration, le recteur précise qu'il n'est pas lié par la décision de la commission et a le droit et le devoir de donner son avis au conseil d'administration, et ce, même s'il diffère de la décision de la commission. Il précise que c'est en toute transparence qu'il prendra part aux discussions de la commission lors du processus de révision et qu'il exprimera clairement son opinion. Il fait référence à l'article 42 de la *Loi sur l'Université du Québec* relatif au pouvoir du conseil d'administration de faire des règlements concernant la régie interne et à l'article 4 du *Règlement général 1* de l'UQ concernant les pouvoirs et responsabilités de la commission des études. Il confirme qu'ultimement, le conseil détient le pouvoir d'adopter les règlements qu'il juge appropriés, mais qu'il a le devoir de consulter sa commission des études.

Il fait part du malaise éprouvé par de nombreux recteurs à l'égard du fait qu'ils sont appelés à siéger aux deux instances que sont la commission des études et le conseil d'administration, comme régi par le Règlement de l'UQ. Il rappelle les tentatives infructueuses menées au cours des années précédentes par les recteurs pour modifier la *Loi sur l'Université du Québec* et souligne que des efforts collectifs seront nécessaires pour que cela soit fait.

Il signale que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et lui-même rapportent les positions et les intentions de la commission au conseil afin que cette instance possède les informations nécessaires à une prise de décision éclairée. En ce qui concerne le présent cas, il propose de présenter au conseil un projet de règlement révisé détaillé contenant l'entièreté des suggestions de la commission. Il souligne l'importance que le conseil entende clairement la position de la commission sur un texte de cette portée.

Le recteur propose un mode de fonctionnement pour l'étude du projet révisé qui reçoit l'approbation de la commission :

- Constitution d'un comité plénier pour le traitement de ce point, conformément à l'article 10 du *Règlement de régie interne* actuel;
- Révision du projet de *Règlement général* article par article;
- Retour en assemblée délibérante afin d'élaborer et d'adopter un projet de règlement révisé qui reflète les commentaires et les suggestions de la commission. La commission conviendra, après ces discussions, de la forme que prendra ce projet. Le contenu pourrait faire état de toutes les modifications et suggestions de la commission pour chacun des articles, tel que proposé précédemment, ou encore il pourrait être présenté sous sa forme finale (version approuvée par la commission suite aux reformulations et modifications rédigées par le secrétaire général conformément aux commentaires de la commission).

10.- **Ajournement de la séance**

Sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, il est résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée, à 11 h 03, à une date à préciser par le secrétaire général à la suite de la consultation qu'il effectuera auprès des membres. L'on convient que seul le point *Règlement général – Résultats de la consultation des associations et des syndicats – Avis de la commission des études* sera traité lors de la reprise de la réunion.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE – 27 novembre 2014

Le président de la commission et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et décrète, le jeudi 27 novembre 2014, à 11 h 51, la reprise des travaux de la séance ajournée de la commission des études du 9 octobre 2014.

Il propose aux membres de mettre fin à la réunion et de traiter le point restant, soit *Règlement général - Résultats de la consultation des associations et des syndicats – Avis de la commission des études*, lors d'une session de travail dont la date pourra être fixée suite à la réalisation d'un sondage *Doodle*. Une deuxième session de travail pourrait être organisée si nécessaire.

Les membres acquiescent à cette proposition.

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion régulière aura lieu le jeudi 5 février 2015 à 9 heures.

12.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy

Note : Monsieur Denis Harrisson assume le rectorat et la présidence de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais depuis le 30 janvier 2015.